

Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt: 28 avril 2006

Messagerie

Projet de loi

approuvant le compte administratif de l'Etat de Genève et de la gestion du Conseil d'Etat pour l'année 2005

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
vu les articles 80 et 82 de la constitution genevoise;
vu la loi établissant le budget administratif de l'Etat de Genève pour l'année 2005, du 18 décembre 2004;
vu le compte d'Etat de la République et canton de Genève et le rapport de gestion du Conseil d'Etat pour l'année 2005,
décrète ce qui suit:

Art. 1 Compte administratif

¹ Le compte administratif de l'Etat de Genève pour 2005 est annexé à la présente loi.

Art. 2 Fonctionnement

¹ Avant les imputations internes et les subventions redistribuées, les charges sont arrêtées au montant de 6 797 250 042,96 F et les revenus à 6 363 625 565,98 F.

² Les imputations internes et les subventions redistribuées totalisent, aux charges comme aux revenus, 924 773 567,19 F.

³ L'excédent des charges s'élève à 433 624 476,98 F.

Art. 3 Investissements

¹ Les dépenses d'investissement sont arrêtées à 379 386 151,00 F et les recettes à 45 525 067,00 F.

² Les imputations internes totalisent, aux dépenses comme aux recettes, 55 439 000,66 F.

³ Les investissements nets s'élèvent à 333 861 084,00 F.

Art. 4 Opérations extraordinaires

La recette extraordinaire (or BNS) et les régularisations comptables totalisent, aux charges comme aux revenus, 864 722 452,15 F.

Art. 5 Financement

Les investissements nets de 333 861 084,00 F en regard d'un autofinancement de 248 577 415,83 F composé des amortissements ordinaires du patrimoine administratif de 293 783 602,64 F, des amortissements liés aux opérations extraordinaires de 787 878 324,95 F, des dotations aux provisions et réserves de 167 837 970,39 F, des dotations aux provisions extraordinaires de 40 257 802,69 F, des dissolutions de provisions ordinaires de 338 569 899,47 F, des dissolutions de provisions extraordinaires de 268 985 908,39 F et de l'excédent de charges du compte de fonctionnement de 433 624 476,98 F, génèrent une insuffisance de financement de 85 283 668,17 F.

Art. 6 Découvert

Le découvert à l'actif du bilan augmente du montant de l'excédent des charges pour 433 624 476,98 F.

Art. 7 Approbation de la gestion du Conseil d'Etat

La gestion du Conseil d'Etat pour l'année 2005 est approuvée.

Certifié conforme

Le chancelier d'Etat : Robert Hensler

EXPOSE DES MOTIFS du CONSEIL D'ETAT à l'appui du Compte d'Etat 2005

Mesdames et Messieurs les députés,

Nous vous présentons ici l'exposé des motifs à l'appui du Compte d'Etat pour l'exercice 2005.

1. LE COMPTE DE FONCTIONNEMENT DE L'ETAT DE GENEVE

En 2005, le compte de fonctionnement de l'Etat de Genève est en déficit de 433,6 millions F, en dépassement de 140,3 millions F du déficit budgété à 293,3 millions F.

Les charges de fonctionnement, hors régularisations comptables décrites ci-après, s'élèvent à 6'797,3 millions F, en incluant les charges liées à la fondation de valorisation. Les revenus, hors recette extraordinaire et régularisations comptables, s'élèvent à 6'363,6 millions F. Le résultat avant provisions et réserves est de 604,4 millions F (déficit).

**Le compte de fonctionnement de l'Etat de Genève
hors recette extraordinaire et régularisations comptables**

	C 2004	B 2005	C 2005	C2005/ B2005	C2005/ C2004
Charges courantes (sans imputations internes et subventions redistribuées)	6'480.1	6'517.2	6'559.9	0.7%	1.2%
Charges liées à la fondation de valorisation	505.0	172.0	237.4		
	6'985.1	6'689.2	6'797.3	1.6%	-2.7%
Revenus courants (sans imputations internes et subventions à redistribuer)	6'157.5	6'223.8	6'068.9	-2.5%	-1.4%
Revenus liés à la fondation de valorisation	505.0	172.0	294.7		
	6'662.5	6'395.8	6'363.6	-0.5%	-4.5%
RESULTAT	-322.6	-293.3	- 433.6		
PROVISIONS ET RESERVES dont Fondation valorisation	442.2	169.5	170.8		
RESULTAT AVANT PROVISIONS ET RESERVES	-764.8	-462.8	-604.4		
Investissements nets	336.7	379.4	333.9	-12.0%	-0.8%
Total dette	12'432.0	13'000.0	12'705.0	-2.3%	2.2%

(Tableau publié lors de la conférence de presse du 6 avril 2006)

Deux principaux éléments contribuent à l'aggravation du déficit du compte de fonctionnement :

- 1) les projets de lois refusés le 24 avril 2005, dont l'impact négatif global sur le compte 2005 est estimé à 99,4 millions F, soit 35 millions F de charges supplémentaires et 64,4 millions F de diminution de recettes
- 2) l'augmentation des dépenses liées au chômage, à l'Hospice général, à l'AVS-AI et à l'assurance-maladie dont l'impact négatif global s'établit à 100,3 millions F.

A l'inverse, les revenus de l'impôt sont en amélioration de 75,7 millions F sur le budget. La moins-value de 233,5 millions F de l'impôt sur le revenu des personnes physiques est plus que compensée par les augmentations de 219,5 millions F des revenus de l'impôt sur les personnes morales et de 89,7 millions F des autres impôts.

La diminution de charges liée à la comptabilisation en net du fonds de péréquation - conformément aux recommandations de l'inspection cantonale des finances (ICF) - est neutralisée par une diminution des recettes d'un montant équivalent.

L'autofinancement courant est positif puisque nos investissements sont autofinancés à 145,6 %. L'autofinancement courant est la somme du résultat de l'exercice, des amortissements et des dotations à provisions moins les dissolutions de provisions. La transparence comptable exige que l'on ajoute à ce montant les opérations exigibles à terme relatives aux créances transférées à la Fondation de valorisation pour 237,6 millions F, ce qui porte l'insuffisance de financement consolidé à - 85,5 millions F contre - 837,3 millions F en 2004 et - 559,7 millions F au budget 2005.

La dette de l'Etat s'établit à 12,7 milliards F, en augmentation de 0,3 milliard F par rapport à 2004.

Au chapitre des recettes extraordinaires et des régularisations comptables, le Conseil d'Etat a entièrement affecté l'or de la BNS au remboursement d'une partie de la dette, ainsi qu'il s'y était engagé devant le parlement.

En effet, cette recette extraordinaire et la réévaluation des provisions de la Fondation de valorisation ont permis d'opérer des amortissements extraordinaires (charge non monétaire) à hauteur de 732,1 millions F. Ces amortissements à rattraper régularisent, sur recommandation de l'ICF, le cumul des amortissements non effectués de 1992 à 1998 faisant suite à la décision du Conseil d'Etat validée par le Grand Conseil de réduire le taux moyen des amortissements de 10% à 6%.

De même, sur recommandation de l'ICF, le compte des emplois temporaires pour chômeurs a été liquidé fin 2005 pour un montant de 34,6 millions F. Ce compte, activé en 1994 en investissements au lieu d'être imputé au compte de fonctionnement, avait été amorti chaque année jusqu'en 2004 et est enfin soldé en 2005. Cette opération permet également d'apurer le bilan de l'Etat.

En vue de l'introduction des normes IPSAS en 2008 et sur la base des observations de l'ICF, une première provision de 30,8 millions F a été constituée pour couvrir les avantages consentis au personnel de l'Etat.

Globalement, les écritures extraordinaires s'équilibrent à hauteur de 856,2 millions F en charges comme en revenu et n'affectent pas le résultat de l'exercice.

Déficit 2005 (y compris recette extraordinaire et régularisations comptables)		-433.62	
	Charges	Revenus	
Moins-value sur actions nominatives du patrimoine administratif (331-Amortissements du PA)	21.1		
Moins-value sur actions nominatives du patrimoine financier (335-Moins-value non réalisée)	27.3		
Amortissement chômage (331-Amortissements du PA)	34.6		
Amortissements à rattraper (334-Réduction des amortissements de 1992 à 1998)	732.1		
Floor (338- Provisions)	1.2		
Caps (329-Autres intérêts passifs)	0.8		
Provision pour avantages au personnel (normes IPSAS) - 1ère partie de la constitution (338-Provisio	30.8		
Provision Hospice général - Avances AI (338-Provisions)	8.3		
Réconciliation compte AFC 2002 à 2004 (solde de diverses opérations)			47.7
Fondation de valorisation dissolution provision (439-dissolutions de provision)			190.2
Fondation de valorisation dissolution provision pour avances (439-dissolutions de provision)			73.5
Or de la BNS (440-part à des recettes fédérales)			539.5
Cité Nouvelle dissolution partielle provision (439-dissolutions de provision)			5.3
Total des opérations recette extraordinaire et régularisations comptables	856.2		856.2

Le tableau ci-dessous résume les faits marquants que nous venons d'évoquer pour l'exercice 2005 :

Faits marquants de l'exercice 2005

1. Projets de lois refusés le 24 avril 2005 ayant une incidence budgétaire		99.4	
		Impact estimé sur le budget 2005	
		<i>Nature</i>	<i>En mios FRs</i>
CHARGES			
PL 9373	Loi modifiant la loi en matière de chômage	35	15.0
PL 9372	Loi modifiant la loi sur l'intégration des personnes handicapées	36	20.0
REVENUS			
PL 9367	Loi modifiant l'imposition des personnes physiques	40	-20.0
PL 9371	Loi modifiant la loi sur les prestations cantonales complémentaires à l'assurance-vieillesse et survivants et à l'assurance-invalidité	45	-44.4
Péjoration du budget			99.4
2. Or de la BNS		539.5	
L'utilisation de l'or de la BNS n'a pas servi à couvrir des charges monétaires			
3. Rattrapage des amortissements		732.1	
Le rattrapage des amortissements permet le nettoyage du bilan et l'opération est principalement couverte par l'or de la BNS			
4. Suivi des recommandations de l'ICF			
Amortissement du chômage		34.6	
Moins-value sur actions nominatives du PA et PF		48.4	
Fonds de péréquation comptabilisé en net (effet sur les revenus et les charges d'un montant de 182 mios)		0	
Dissolution de provisions Fondation de valorisation		190.2	
5. Anticipation du passage aux normes IPSAS		30.8	
Provisions pour avantages au personnel			

2. EVOLUTION DES CHARGES DU COMPTE DE FONCTIONNEMENT COURANT

Les charges (sans imputations internes et subventions à redistribuer) s'élèvent à 6'797,3 millions F, en dépassement de 108,1 millions F du budget, soit 1,6%.

Les charges de fonctionnement de l'Etat de Genève

hors recette extraordinaire, régularisations comptables et avec fondation de valorisation retraitée

N°	Libellés	Compte 2005		Ecart C 2005 / B 2005		Budget 2005	Ecart C 2005 / C 2004		Compte 2004
30	CHARGES DE PERSONNEL	1'905.4		13.9	0.7%	1'891.5	-56.7	-2.9%	1'962.1
	<i>CHARGES DE PERSONNEL HORS TEMPORAIRES ET CHÔMEURS</i>	<i>1'904.2</i>		15.7	0.8%	1'888.5	31.9	1.7%	1'872.3
308	<i>PERSONNEL TEMPORAIRE, CHÔMEURS</i>	<i>1.2</i>		-1.8	-59.9%	3.0	-88.6	-98.7%	89.8
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	461.3		-5.0	-1.1%	466.3	16.0	3.6%	445.3
	<i>DÉPENSES GÉNÉRALES AUTOFINANÇÉES</i>	<i>91.7</i>		-4.3	-4.5%	96.0	1.6	1.8%	90.1
	<i>DÉPENSES GÉNÉRALES HORS AUTOFINANÇÉES</i>	<i>369.6</i>		-0.7	-0.2%	370.2	14.4	4.1%	355.2
32	INTÉRÊTS PASSIFS ET FRAIS D'EMPRUNTS	351.3		18.8	5.6%	332.5	17.7	5.3%	333.6
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, RESERVES, IRRECOURVABLES	534.3		100.1	23.0%	434.2	53.1	11.0%	481.2
331	<i>AMORTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF</i>	<i>293.8</i>		11.2	4.0%	282.6	29.6	11.2%	264.2
338	<i>PROVISIONS ET RESERVES</i>	<i>167.8</i>		83.8	99.7%	84.0	21.6	14.8%	146.2
339	<i>CREANCES IRRECOURVABLES</i>	<i>72.6</i>		5.1	7.5%	67.6	2.1	3.0%	70.5
34	PARTS ET CONTRIBUTIONS SANS AFFECTATION	189.2		5.1	2.8%	184.1	26.0	15.9%	163.2
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS (hors pertes de réalisation de la fondation valorisation)	189.5		53.2	39.1%	136.2	151.7	401.8%	37.8
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	2'914.8		-149.3	-4.9%	3'064.1	-151.9	-5.0%	3'066.7
38	ATTRIBUTIONS AUX FINANCEMENTS SPÉCIAUX	14.0		5.8	70.9%	8.2	-2.9	-17.0%	16.9
	CHARGES COURANTES SANS IMPUTATIONS INTERNES ET SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES	6'559.8		42.6	0.7%	6'517.2	52.9	0.8%	6'506.9
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS (pertes de réalisation de la fondation valorisation)	237.5		65.5	38.1%	172.0	-240.8	-50.3%	478.3
	CHARGES SANS IMPUTATIONS INTERNES ET SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES	6'797.3		108.1	1.6%	6'689.2	-187.9	-2.7%	6'985.2
37	SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES	527.1		488.4	1261.3%	38.7	-15.7	-2.9%	542.9
39	IMPUTATIONS INTERNES	397.7		5.3	1.4%	392.3	2.3	0.6%	395.4
	CHARGES AVEC IMPUTATIONS INTERNES ET SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES	7'722.0		601.8	8.5%	7'120.2	-201.3	-2.5%	7'923.4

(Tableau publié lors de la conférence de presse du 6 avril 2006)

2.1. Charges de personnel (nature 30)

Les charges de personnel de l'administration centrale s'élèvent à 1'905,4 millions F et se décomposent comme suit :

Rubrique	Libellé	(en millions F)
300	Autorités, commissions et juges	27.4
301	Traitement du personnel administratif et d'exploitation	837.6
302	Traitement du personnel enseignant	658.6
303	Assurances sociales	117
304	Caisses de pension et de prévoyance	184.8
305	Assurances maladie & accident	16.5
306	Prestations en nature	2.0
307	Prestations aux retraités	48.3
308	Personnel temporaire (ETC)	1.2
309	Autres charges de personnel	11.9
Total 30	CHARGES DE PERSONNEL	1'905.38

Le budget 2005, à 1'891,5 millions F, inclut la réduction globale de la masse salariale de 32,4 millions F centralisée au département des finances. Cette réduction vise à diminuer le différentiel budget/comptes constaté dans les exercices antérieurs en lien, d'une part avec les difficultés de recrutement des postes supplémentaires de la période 1999-2001 (+960,26 postes) et, d'autre part avec la rotation naturelle du personnel :

	Budget	Comptes	Différentiel
1999	1'643'916'499	1'609'182'984	-34'733'515
2000	1'684'882'611	1'659'926'533	-24'956'078
2001	1'742'485'030	1'691'667'390	-50'817'640

Ainsi, il a été décidé en 2002 d'appliquer aux budgets successifs une réduction technique globale sur la masse salariale, centralisée à l'office du personnel de l'Etat.

Réduction technique globale

30	Réduction opérée	Budget	Comptes	Ecart	Budget hors 308	Comptes hors 308	Ecart hors 308
2002	-14'100'000	1'813'393'910	1'811'038'441	-2'355'469	1'770'864'510	1'768'875'574	-1'988'936
2003	-32'400'000	1'889'161'360	1'888'352'417	-808'943	1'842'080'580	1'836'748'454	-5'332'126
2004	-32'400'000	1'920'000'221	1'962'111'975	+42'111'744	1'856'711'341	1'872'334'199	+15'622'858
2005	-32'400'000	1'891'516'975	1'905'386'836	+13'869'861	1'888'527'025	1'904'189'236	+15'662'211

Par rapport aux comptes 2004, les charges de personnel ont diminué de 56,7 millions F (voir tableau ci-après), soit une diminution de 2,9 %. Notons toutefois que cette diminution provient essentiellement des charges liées aux emplois temporaires (ETC) au titre des mesures cantonales de lutte contre le chômage. Ces dernières ont été retirées des charges de personnel (nature 30) pour être rattachées à la rubrique "dédommagement à des tiers" (nature 35) pour un montant de 96,4 millions F (voir exposé des motifs du DSE).

en millions

Rubrique	Libellé	2004	2005	Ecart C2004/C2005	Progression
300	Autorités, commissions et juges	27.3	27.4	0.1	0.4%
301	Traitement du pers. adm. et	827.7	837.6	9.9	1.2%
302	Traitement du pers. enseignant	651.7	658.6	6.9	1.1%
303	Assurances sociales	118.6	117.0	-1.6	-1.3%
304	Caisses de pensions et de prévoyance	175.2	184.8	9.6	5.5%
305	Assurance maladie & accident	16.3	16.5	0.2	1.2%
306	Prestations en nature	2.4	2.0	-0.4	-16.7%
307	Prestations au retraités	44.2	48.3	4.1	9.3%
308	Personnel temporaire	89.8	1.2	-88.6	-98.7%
309	Autres charges de personnel	9.0	11.9	2.9	32.2%
Total 30	CHARGES DE PERSONNEL	1'962.1	1'905.4	-56.7	-2.9%

Nota bene : ce sont des chiffres arrondis

Pour mémoire, les charges de personnel 2004 étaient en augmentation de 73,8 millions F par rapport à 2003, soit +3,9%. Les charges de personnel 2003 étaient en augmentation de 77,5 millions F par rapport à 2002, soit +4,3%.

Tableau comparatif des charges de personnel de 2001 à 2005

	Montants en millions F				
	Comptes 2001	Comptes 2002	Comptes 2003	Comptes 2004	Comptes 2005
Charges de personnel	1'692,0	1'811,0	1'888,5	1'962,1	1'905,4
/./ Charges emplois temporaires, nat. 308	-41,5	-42,1	-51,6	-89,8	-1,2
Charges de personnel hors emplois temporaires (nat. 308)	1'650,5	1'768,9	1'836,9	1'872,3	1'904,2

Durant l'exercice 2005, les mécanismes salariaux ont été suspendus. Les comptes 2005 appliquent les éléments salariaux suivants :

- application de l'indexation annuelle des salaires plafonnée à 0,75 %
- suspension de l'annuité
- suspension de la progression de la prime de fidélité
- allocation unique de vie chère de 0,9% versée au 1^{er} janvier 2005 (taux calculé en décembre 2004).

2.2. Dépenses générales (nature 31)

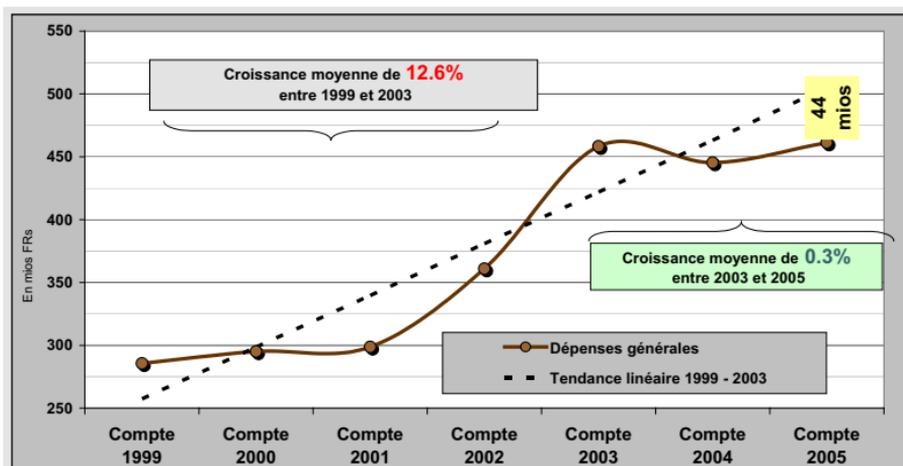
A 461,3 millions F, les dépenses générales sont inférieures de 5 millions F au budget voté. La croissance moyenne sur 2003/2005 est de 0,3 % contre 12,6 % pour la période 1999/2003. Les mesures prises par le Conseil d'Etat, tant au niveau des budgets que des comptes, ont porté leurs fruits. Ces charges comprennent, entre autres, les assurances, les mandats à des tiers, les locations, les frais d'affranchissement, les fluides, les marchandises et les fournitures de bureau, les fournitures scolaires, les frais de licences, l'entretien des bâtiments.

La direction des bâtiments est en dépassement de 20,8 millions F sur l'entretien des immeubles, les fluides, les frais de nettoyage et de surveillance. Le département des

finances est en dépassement sur les postes "affranchissement" et CFI.

Ces dépassements sont compensés par des non-dépenses mais également par la fin de la procédure quadriennale des reports de crédits, laquelle a permis une économie de 15,5 millions F.

(En mios FRs)	Compte 1999	Compte 2000	Compte 2001	Compte 2002	Compte 2003	Compte 2004	Compte 2005
Dépenses générales	285.6	295.1	298.7	361.0	458.4	445.3	461.3



2.3. Intérêts passifs (nature 32)

2.3.1 Intérêts passifs (hors intérêts fiscaux)

Les intérêts passifs (voir également le chapitre 6 sur la dette) se sont élevés à 337,6 millions F en 2005, dépassant de 5,8 millions F le budget (331,8 millions F) et en augmentation de 36,2 millions F par rapport aux comptes 2004.

Cette évolution est directement liée à l'augmentation de la dette. La persistance de taux historiquement bas a permis de réaliser pour un peu plus de 2 milliards F d'emprunts à moyen et long termes, permettant ainsi de consolider la dette de l'Etat de Genève..

Ainsi, depuis 2003, sont assurés à moyen terme (pour 10,17 ans) des taux d'intérêts historiquement très bas (2,68 %) pour plus de 51 % de la dette (6'537,41 millions F, montant financé en 2003/2004/2005 à moyen/long terme). Une telle stratégie, rallongeant les échéances lorsque les taux sont bas, doit s'inscrire dans la durée. Ceci démontre l'importance capitale d'une gestion coordonnée de la trésorerie, orientée sur le court terme, et de la dette, orientée sur le moyen et long terme. Il s'agissait en 2005 de consolider la dette à long terme.

2.3.2 Intérêts fiscaux

La mise en œuvre progressive du système d'information de l'AFC (refonte AFC) a permis en 2005 de comptabiliser les intérêts fiscaux calculés pour les exercices 2005 et antérieurs. Le montant des intérêts à la charge de l'Etat s'élève à 15,5 millions alors que les revenus se montent à 16,4 millions. Alors que le montant porté au budget s'équilibre avec la somme comptabilisée pour les intérêts en revenus, la différence pour les intérêts en charge entre le montant budgété et comptabilisé s'explique, notamment, par une sous évaluation du montant, en raison de manque des références sur les années 2001 à 2003 d'une part, et d'autre part, par la performance de l'outil informatique utilisé pour le traitement des remboursements courants et reliquats.

2.4. Amortissements, provisions, réserves et irrécouvrables (nature 33)

2.4.1. Les amortissements du patrimoine administratif (nature 331)

Les amortissements ordinaires du patrimoine administratif (charges non monétaires) s'élèvent à 293,8 millions F, en augmentation de 29,6 millions F par rapport à l'année 2004. Ils sont supérieurs de 11,2 millions F au budget 2005, essentiellement en raison d'études relatives aux grands travaux et immédiatement amorties.

Les taux d'amortissements sont appliqués comme suit :

	Méthode linéaire en %	Nombre d'années
- Génie civil	2,0	50
- Bâtiments administratifs	2,0	50
- Infrastructures spécifiques	3,33	30
- Installations fixes	5,0	20
- Installations fixes	10,0	10
- Camions, remorques et véhicules spéciaux	10,0	10
- Mobilier et « gros progiciels »	12,5	8
- Machines et matériel	20,0	5
- Véhicules	20,0	5
- Informatique (équipement, logiciels et progiciels)	25,0	4
- Etudes non suivies de réalisation	100,0	1

Aux amortissements ordinaires s'ajoutent les amortissements exceptionnels de 766,7 millions F détaillés en première partie d'exposé.

Selon la méthode adoptée, les investissements effectués en 2004 - c'est à dire les montants effectivement décaissés dans l'année, que l'ouvrage soit terminé ou non - commenceront à être amortis en 2006.

2.4.2. Les dotations à provisions et réserves (nature 338) et dissolutions de provisions et réserves (nature 439, revenus)

Les dotations à provisions et réserves s'élèvent à 167,8 millions F auxquels il convient d'ajouter 40,3 millions F de provisions extraordinaires, soit un total de 208,1 millions F de dotations globales.

Les dissolutions ordinaires atteignent 101,0 millions F auxquels il convient d'ajouter 237,5 millions F de dissolutions ordinaires de provisions "Fondation de valorisation" et 269,0 millions F de dissolutions extraordinaires (recommandations ICF), soit un total de 607,5 millions F de dissolutions globales.

Rappelons que les provisions sont dotées à hauteur du risque constaté en fin d'année (débiteurs principalement) et dissoutes à hauteur des irrécouvrables ou si le risque n'est plus avéré. Enfin notons que la seule réserve figurant dans le tableau suivant des dotations, dissolutions et position au bilan des principales provisions et réserves est liée à la CEVA.

Provisions	Dotations	Dissolutions	Bilan
Débiteurs douteux de l'AFC	78.5 mios	60.5 mios	434.0 mios
Office cantonal personnes âgées	22.6 mios		57.3 mios
Heures supplémentaires de la police et prison	20.4 mios	19.7 mios	31.6 mios
Assurance-maladie	14.6 mios	0.5 mios	43.5 mios
SCARPA	8.7 mios	1.5 mios	32.9 mios
Gestion de la trésorerie (engagements pied de bilan)	4.7 mios		4.7 mios
Office cantonal de l'emploi	1.3 mios	14.8 mios	1.3 mios
Service financier du territoire	0.4 mios		
Pouvoir Judiciaire	0.3 mios	0.3 mios	0.3 mios
Service médico-pédagogique	0.3 mios	0.1 mios	0.5 mios
Affaires régionales et européennes, Interegg III	0.2 mios	0.1 mios	0.2 mios
Site de Châtillon	0.2 mios		0.2 mios
Comptabilité financière intégrée (CFI)	0.2 mios		
Fonds réalisation mesures compensatoires	0.1 mios		0.3 mios
Administration militaire	0.1 mios		0.1 mios
SIRH	0.1 mios		
Division immobilière	0.1 mios		
Pharmacien cantonal	0.1 mios		
Office cantonal de l'inspection et des relations du travail	0.1 mios		0.1 mios
LAPMI - Promotion économique		1.2 mios	2.5 mios
CTI		0.9 mios	
Nappe souterraine de Vessy		0.7 mios	
Tuteur général		0.3 mios	0.4 mios
Clinique dentaire jeunesse		0.2 mios	0.1 mios
Services financiers DIP		0.1 mios	
Secrétariat Solidarité et emploi		0.1 mios	
Avantages au personnel			30.8 mios
Cité nouvelle II			11.7 mios
Direction du logement - Division sociale			3.4 mios
Terrains nord-aviation			1.5 mios
Dette publique - floors			1.2 mios
Loyers dus DAEL			1.2 mios
Fonds d'assainissement des eaux			1.1 mios
DIAE			0.7 mios
TVA			0.3 mios
Allocations d'études			0.3 mios
DEEE, Débiteurs			0.2 mios
Services financiers Dept. Justice police			0.1 mios
Débiteurs divers DAEL			0.1 mios
Total provisions avant BCGe et réserve CEVA	153.0 mios	101.0 mios	662.6 mios
BCGe, Fondation de valorisation		237.5 mios	732.3 mios
Total Provisions	153.0 mios	338.5 mios	1'394.9 mios
Réserve CEVA (RPLP)	14.8 mios		48.4 mios
Total Provisions et réserves ordinaires	167.8 mios	338.5 mios	1'443.3 mios
Provision extraordinaire pour avantages au personnel (normes IPSAS)	30.8 mios		
Provision extraordinaire Hospice général - Avances AI	8.3 mios		8.3 mios
Provision extraordinaire Floor	1.2 mios		
Dissolution extraordinaire Cité nouvelle (partielle)		5.3 mios	
Dissolution extraordinaire provision Fondation de valorisation		263.7 mios	
Total Provisions extraordinaires	40.3 mios	269.0 mios	8.3 mios
Total Provisions et réserves	208.1 mios	607.5 mios	1'451.6 mios

2.4.3. Les créances irrécouvrables (nature 339)

Les créances irrécouvrables sont celles qui ont fait l'objet d'actes de défauts de biens. Les créances irrécouvrables, à 72,6 millions F en 2005, sont supérieures de 5,1 millions F au budget. Elles étaient de 70,5 millions F en 2004.

Les irrécouvrables de l'administration fiscale cantonale se montent à 49,6 millions F (budget : 50,0 millions F). Les remises fiscales sont supérieures de 3,8 millions F au budget de 7,0 millions F. Les imputations forfaitaires non remboursées par la Confédération sont également supérieures de 2 millions F au budget.

A noter qu'aux opérations extraordinaires émergent des irrécouvrables AFC pour 7,4 millions F.

2.5. Les parts et contributions (nature 34)

Les parts et contributions sans affectation, à 189,5 millions F, sont supérieures de 5,1 millions F au budget. Le dépassement provient notamment de la part des communes à l'impôt sur certains bénéficiaires immobiliers (+ 2,6 millions F), des versements aux caisses de secours des sapeurs-pompiers (+ 0,2 millions F), de la part des communes aux taxes d'assurance incendie (+ 0,2 millions F). La compensation financière en faveur des communes frontalières françaises - principale composante des parts et contributions - est de 152,6 millions F contre 138,2 millions F en 2004. Rappelons cependant que cette charge est proportionnelle à l'évolution de l'impôt à la source. Relevons également l'augmentation des rétrocessions d'amendes encaissées par le service des contraventions pour le compte de tiers - Ville de Genève et communes - (+ 1,6 millions F comparés au budget 2005). La part du fonds d'équipement est conforme au budget à 13,0 millions F.

2.6. Les dédommagements à des collectivités publiques (nature 35)

Deux postes représentent l'essentiel des écarts :

- l'intégration des comptes de la Fondation de valorisation pour 237,5 millions F dans le fonctionnement courant de l'Etat
- les charges liées au chômage augmentent de 49,5 millions F. Le budget 2005 prenait en compte l'adoption du PL 8938 avec une entrée en vigueur au 1er janvier 2005 et tenait également compte de la prolongation des indemnités chômage pour toute l'année 2005. Suite au refus de la loi par le peuple en avril 2005 ainsi qu'une non prolongation des indemnités chômage dès le 1er juillet 2005, un crédit supplémentaire de 38 millions F a été déposé afin de pallier ces modifications.

Parmi les autres dépassements significatifs, relevons la participation du canton à l'entretien et à la construction des routes de la ville de Genève (+ 7,0 millions F). Ce montant est compensé par un revenu supplémentaire du DJPS de 6,2 million F au titre de contribution municipale aux dépenses de circulation.

Enfin, les frais de pension des détenus genevois placés dans des établissements de détention hors canton sont inférieurs au budget de 1,0 millions F alors que les frais de placement des mineurs sont supérieurs de 1,1 millions F.

2.7. Les subventions accordées (nature 36)

La liste exhaustive des subventions accordées par département et service figure dans le Compte d'Etat (voir tableaux ad hoc). Elle facilite la comparaison entre le compte et le

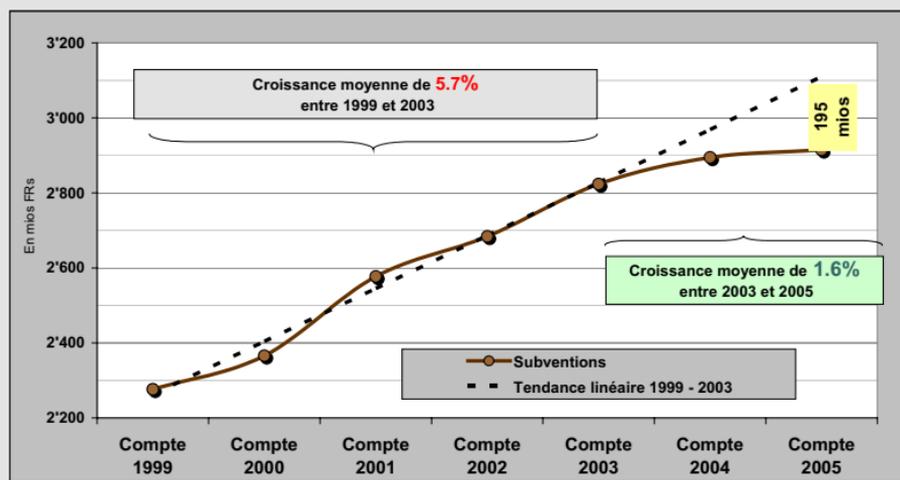
budget ainsi que leur évolution dans le temps. Elle permet également de consulter les bases légales des subventions.

En 2005 les subventions accordées, à 2'914,8 millions F, sont inférieures de 149,3 millions F au budget (soit - 4,9%) et de 151,9 millions F au compte 2004.

Cependant il faut tenir compte du fait que le fonds de péréquation financière est maintenant comptabilisé en net dans la nature 44 (part à des recettes sans affectation), selon les recommandations de l'ICF, ce qui entraîne un écart de 181,8 millions F par rapport au budget. Sans ce retraitement, les subventions seraient en augmentation de 32,5 millions F (+1,1%).

VARIATION DES SUBVENTIONS ENTRE 1999 ET 2005

(En mios FRs)	Compte 1999	Compte 2000	Compte 2001	Compte 2002	Compte 2003	Compte 2004	Compte 2005
Subventions	2'277	2'366	2'577	2'684	2'823	2'895	2'915



Hors dépenses sociales (+ 40,2%), assistance juridique (+ 3,6%) et solidarité internationale (+ 2,9%), les subventions tendent à baisser.

L'Hospice Général est en dépassement de budget de 39,5 millions F, avec l'autorisation de la commission des finances. Les subsides aux assurés à ressources modestes sont en dépassement de 7,9 millions F et la part du canton à l'AVS/AI - qui n'évolue qu'en fonction des directives et calculs de la Confédération - est en dépassement de 5,5 millions F.

Certaines subventions sont inférieures au budget, ainsi le fonds du droit des pauvres (-2,3 millions F), les HES-SO (- 4,7 millions F), l'OCPA (- 6,7 millions F). Les transports collectifs d'agglomération diminuent de 0,6 million F par suite d'une restitution de résultat pour un montant de 1,8 million F.

2.8. Les subventions redistribuées (nature 37)

Les subventions redistribuées (subventions pour lesquelles l'Etat ne joue que le rôle d'intermédiaire), à hauteur de 527,1 millions F, sont présentées dans un volet séparé. En effet, leur influence sur le résultat est nulle (montant équivalent en charges comme en revenus).

2.9. Les attributions aux financements spéciaux (nature 38)

Les attributions aux financements spéciaux sont supérieures de 5,8 millions F au budget, avec 14,0 millions F, contre 16,9 millions F en 2004. Cette nature de charges est utilisée lorsque dans un financement spécial (dont les charges doivent être équivalentes aux revenus) les revenus sont supérieurs aux charges. Un montant représentant la différence à combler est alors attribué au compte de bilan correspondant.

2.10. Les imputations internes (nature 39)

Par imputations internes, on entend la facturation et la répartition des charges entre services de l'administration cantonale. Elles permettent de mieux apprécier le coût des services et d'ajuster en conséquence le montant des prestations et subventions. Elles n'ont pas d'influence sur le résultat.

Les imputations internes sont de 397,7 millions F (montant identique en revenus) en 2005 contre 395,4 millions F en 2004. Elles sont principalement constituées de la ventilation des charges de bâtiments calculées par le DAEL sur la base de clés de répartition au prorata de la superficie occupée par chaque service.

3. EVOLUTION DES REVENUS DU COMPTE DE FONCTIONNEMENT COURANT

Les revenus de 6'363,6 millions F¹ sont inférieurs de 32,2 millions F au budget (- 0,5%), en dépit de l'enregistrement de l'impôt fédéral direct en net (-191 millions F).

Les revenus de fonctionnement de l'Etat de Genève

hors recette extraordinaire, régularisations comptables et avec fondation de valorisation retraitée

Noms	Libellés	Compte 2005		Ecart C 2005 / B 2005		Budget 2005	Ecart C 2005 / C 2004		Compte 2004
40	IMPÔTS	4'631.0	75.7	1.7%	4'555.3	96.4	2.1%	4'534.6	
	IMPÔTS SUR LE REVENU ET LA FORTUNE	2'994.3	-233.5	-7.2%	3'227.8	27.8	0.9%	2'966.5	
	IMPÔTS SUR LE BENEFICE ET LE CAPITAL	1'050.3	219.5	26.4%	830.8	135.6	14.8%	914.7	
	AUTRES IMPÔTS	586.4	89.7	18.1%	496.7	-66.9	-10.2%	653.3	
41	PATENTES ET CONCESSIONS	12.3	0.4	3.5%	11.9	-2.4	-16.3%	14.7	
42	REVENUS DES BIENS	206.5	-23.6	-10.2%	230.1	-28.1	-12.0%	234.6	
43	RECETTES DIVERSES hors opérations liées à la fondation de valorisation	518.5	47.0	10.0%	471.5	7.2	1.4%	511.3	
dont	DISSOLUTIONS DE PROVISIONS ET RESERVES hors fondation de valorisation	101.1	19.6	24.0%	81.5	-9.0	-8.1%	110.0	
44	PARTS À DES RECETTES SANS AFFECTATION	372.2	-191.2	-33.9%	563.4	-171.4	-31.5%	543.6	
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBL.	89.0	-42.7	-32.4%	131.7	0.5	0.6%	88.5	
46	SUBVENTIONS ACQUISES	231.9	1.3	0.6%	230.6	15.5	7.2%	216.4	
48	PRÉLÈVEMENTS SUR LES FINANCEMENTS SPÉCIAUX	7.5	-21.9	-74.4%	29.5	-6.3	-45.4%	13.8	
	REVENUS COURANTS SANS IMPUTATIONS INTERNES ET SUBVENTIONS À REDISTRIBUER	6'068.9	-154.9	-2.5%	6'223.8	-88.5	-1.4%	6'157.5	
43	RECETTES DIVERSES Opérations liées à la fondation de valorisation	294.7	122.7	71.3%	172.0	-210.3	-41.7%	505.0	
	REVENUS SANS IMPUTATIONS INTERNES ET SUBVENTIONS À REDISTRIBUER	6'363.6	-32.2	-0.5%	6'395.8	-298.9	-4.5%	6'662.5	
47	SUBVENTIONS À REDISTRIBUER	527.1	488.4	1261.3%	38.7	-15.7	-2.9%	542.9	
49	IMPUTATIONS INTERNES	397.7	5.3	1.4%	392.3	2.3	0.6%	395.4	
	REVENUS AVEC IMPUTATIONS INTERNES ET SUBVENTIONS À REDISTRIBUER	7'288.4	461.5	6.8%	6'826.9	-312.3	-4.1%	7'600.7	

(Tableau publié lors de la conférence de presse du 6 avril 2006)

¹ sans imputations internes et subventions à redistribuer et hors opérations exceptionnelles et régularisations comptables

3.1. Recettes fiscales (nature 40)

3.1.1. Les impôts ordinaires

La loi sur l'imposition des personnes physiques introduisant le système postnumerando, entré en vigueur en janvier 2001, stipule que les impôts sur le revenu et la fortune sont fixés et prélevés pour chaque période fiscale (année civile). Dans ce nouveau système, lors du bouclage comptable de l'année fiscale N, on ne peut inscrire qu'une estimation dans les comptes. Lorsque la production réelle pour l'année N est connue, on enregistre dans les comptes N+1 un différentiel d'estimation pour l'année N. Pour connaître l'évolution réelle des recettes fiscales, il faut restituer la production (personnes physiques ou morales) propre à chaque année fiscale au lieu de répartir les corrections d'estimation sur les années suivantes. Le schéma suivant illustre cette démarche :

APPROCHE COMPTABLE

Interprétation économique
biaisée

2003

Estimation 2003

2004

Estimation 2004

Différentiel 2003

2005

Estimation 2005

Différentiel 2004

Correctif 2003

APPROCHE SELON LA PRODUCTION

Interprétation économique
directe

Restitution des montants à l'année fiscale à laquelle ils se rapportent

2003

Estimation 2003

Différentiel 2003

Correctif 2003

2004

Estimation 2004

Différentiel 2004

2005

Estimation 2005

Par ailleurs, la taxation d'une année fiscale est achevée en principe dans sa quasi-totalité dans le courant de la deuxième année qui suit et, en règle générale, l'impôt est estimé pour la part restante.

Suivi des impôts 2003, 2004 et estimation de l'impôt 2005

La production 2003 des personnes physiques se monte à 2'348,6 millions F et dépasse l'estimation des comptes 2004 de 41,0 millions F. Le correctif de + 41,0 millions F est enregistré dans les comptes 2005. De la même façon, la nouvelle évaluation de l'impôt 2004 s'établit à 2'370,1 millions F contre une estimation de 2'353,8 millions F dans les comptes 2004, ce qui entraîne un différentiel de +16,3 millions F au bouclage des comptes 2005.

La taxation de l'année 2004 des personnes physiques n'étant pas terminée, le département des finances a dû estimer environ 31,5% de l'impôt 2004. Ainsi, près de 221'600 bordereaux ont été notifiés à ce jour pour un montant de 1'624,4 millions F (près de 68,5% de l'impôt 2004); la part calculée sur la base des déclarations se monte à 745,7 millions F (environ 31,5% de l'impôt 2004). Au total, l'impôt 2004 s'élève à 2'370,1 millions F, soit une hausse de 0,9% par rapport à l'impôt 2003 évalué à 2'348,6 millions F.

Afin de déterminer les recettes fiscales pour 2005, l'impôt 2004 est utilisé comme base de calcul. L'impôt 2005 des personnes physiques est déterminé en fonction d'hypothèses de taux de croissance des revenus et de la fortune entre 2004 et 2005.

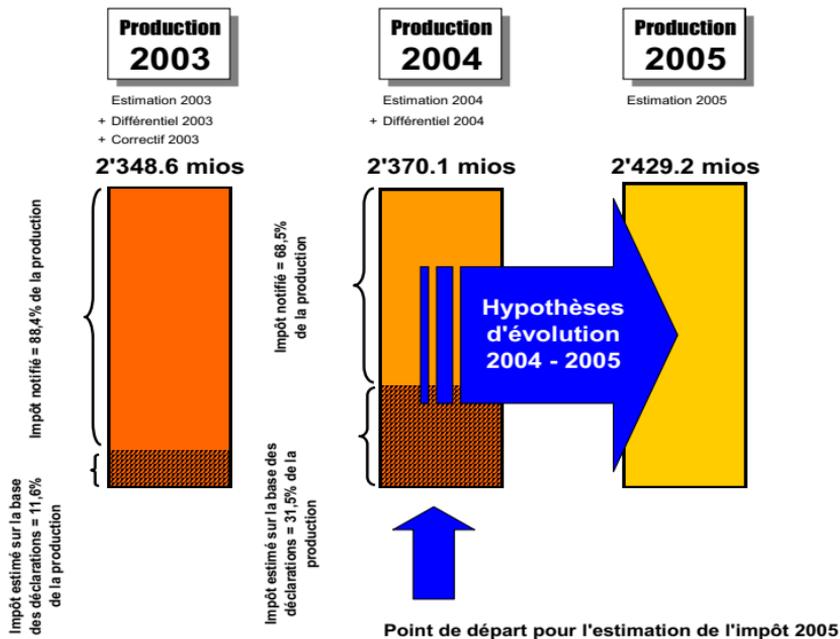
L'impôt 2003 des personnes morales, entièrement déterminé à partir de bordereaux notifiés, s'élève à 810,5 millions F, en baisse de 4,8% par rapport à l'impôt 2002 à 851,6 millions F. L'impôt 2004 des personnes morales, fondé dans sa quasi-totalité sur les bordereaux notifiés, s'élève à 906,4 millions F, en hausse de 95,9 millions F (+ 11,8%) sur l'impôt 2003. Les différentiels 2003 et 2004 sont inscrits pour respectivement +15,7 millions F et +71,9 millions F dans les comptes 2005.

L'estimation de l'impôt 2005 des personnes morales applique une méthode analogue à celle des personnes physiques. Les taux de croissance du bénéfice sont estimés par branche économique et le taux de croissance du capital est estimé en global.

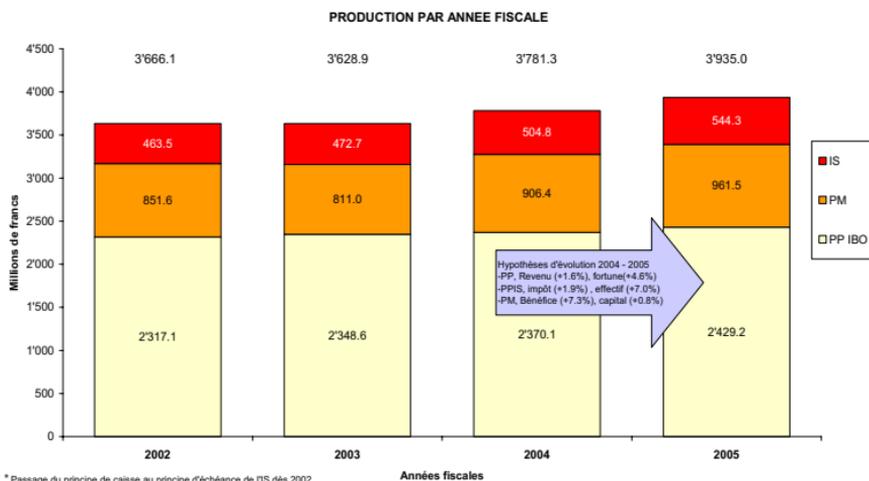
Le schéma suivant illustre la procédure d'estimation de l'impôt des personnes physiques :

Procédure d'estimation des impôts ordinaires

Exemple: personnes physiques



Le schéma ci-dessous montre l'évolution de la production par année fiscale et le passage à l'estimation de l'impôt 2004 :



* Passage du principe de caisse au principe d'échéance de IS dès 2002

L'évolution de la conjoncture laisse présager que l'amélioration constatée en 2004 se poursuivra en 2005. Ceci se traduit par des estimations de taux de croissance positifs pour les revenus et la fortune des personnes physiques (respectivement + 1,6% et + 4,6%). Ainsi, l'estimation de l'impôt 2005 des personnes physiques s'établit à 2'429,2 millions F, en progression de 2,5% sur la projection d'impôt 2004 de 2'370,1 millions F.

L'impôt 2005 des personnes morales s'élève à 961,5 millions F, en progression de 6,1% sur la projection d'impôt 2004. Cela représente une progression de 7,3% de l'impôt sur le bénéfice et de 0,8% de l'impôt sur le capital. Les taux de croissance de l'impôt sur le bénéfice sont fondés en partie sur l'appréciation d'un échantillon de 62 entreprises fiscalement parmi les plus importantes du canton.

D'une manière générale, après la détérioration de la conjoncture en 2002 et surtout en 2003, une reprise franche s'est confirmée en 2004 par une croissance de l'impôt des personnes morales de 11,8% par rapport à 2003. L'embellie se poursuit en 2005 et se reflète par la croissance de l'impôt 2005 des personnes morales qui se monte à 961,5 millions F, en augmentation de 6,1% par rapport à 2004.

La production 2005 de l'impôt à la source (IS) connue au bouclage 2004 se monte à 504,8 millions F. Sur la base de la production 2004, le département des finances table sur une croissance de 7,8% en 2005, pour un impôt de 544,3 millions F. Cette estimation se fonde essentiellement sur une croissance de 7,0% des effectifs imposés à la source et une croissance de 2,0% des revenus, identique à celle projetée pour les salariés imposés au barème ordinaire.

Pour les personnes physiques imposées au barème ordinaire (IBO), le département des finances table sur une hausse de 2,5% de l'impôt sur le revenu et la fortune en 2005.

En définitive, l'ensemble des impôts passés en revue représente un total de 3'935,0 millions F pour l'année fiscale 2005 contre 3'781,3 millions F pour l'année fiscale 2004, soit un accroissement de 4,1 %.

3.1.2. Impôt sur les personnes physiques (PP)

Le tableau ci-après présente les comptes 2005, selon les rubriques budgétaires, pour l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques.

(Les arondis peuvent modifier les totaux)	COMPTE	COMPTE	COMPTE	COMPTE	COMPTE	BUDGET	COMPTE	ECARTS			
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2005	C05-B05		C05-C04	
								millions	%	millions	%
Impôt courant sur le revenu	2'221.2	2'474.0	2'590.5	2'586.1	2'623.7	2'830.8	2'643.6	-187.2	-6.6%	19.9	0.8%
Impôt au barème ordinaire	1'779.6	1'981.3	2'052.1	2'000.4	2'007.0	2'168.8	2'058.7	-110.1	-5.1%	51.6	2.6%
Impôt à la source	412.3	464.2	509.0	557.2	584.0	632.2	554.9	-77.4	-12.2%	-29.1	-5.0%
Impôt sur prestation en capital	23.4	22.1	23.8	23.0	26.7	23.0	24.1	1.1	4.8%	-2.6	-9.6%
Taxe personnelle	5.9	6.5	5.5	5.5	6.0	6.8	6.0	-0.8	-12%	-0.1	-0.9%
Impôt courant sur la fortune	299.6	337.5	323.6	350.6	346.8	367.1	370.6	3.5	0.9%	23.8	6.9%
Correctif des estimations	///	///	46.6	-42.7	-27.7	0.0	36.8	36.8		64.5	///
	///	///	///								
Rectifications de taxations	60.4	97.6	20.0	-0.82	7.4	10.0	-20.2	-30.2	-302.4%	-27.7	
Amendes et majorations	78.3	25.2	26.3	26.4	16.4	20.0	9.4	-10.6	-53.1%	-7.0	-42.7%
Sous-total impôt PP	2'659.5	2'934.3	3'006.9	2'898.0	2'966.5	3'227.9	3'040.1	-187.8	-5.8%	73.5	2.5%
avant écriture de régularisation											
Écriture de régularisation reliquat	107.3	///	///	///			-139.5	-139.5		-139.5	///
TOTAL IMPÔT PP	2'766.8	2'934.3	3'006.9	2'898.0	2'966.5	3'227.9	2'900.6	-327.2	-10.1%	-65.9	-2.2%

/// : non significatif

Le produit de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques s'élève à 2'900,6 millions F dans les comptes 2005 (y compris la taxe personnelle), soit un écart de -327,2 millions F (-10,1%) par rapport au budget 2005 et une diminution de 65,9 millions F (-2,2%) sur les comptes 2004. Avant écriture comptable de régularisation (reliquat de -139,5 millions F, redressements IS/IBO erronés portant sur les exercices 2002 à 2004), l'écart au budget est de -187,8 millions F (-5,8%) et une hausse de 73,5 millions F (+2,5%) sur les comptes 2004.

L'impôt sur les personnes physiques est composé pour l'essentiel de l'impôt courant sur le revenu (3'014,1 millions F) et de l'impôt sur la fortune (370,6 millions F). Les différentiels 2003 et 2004 des personnes physiques IBO s'élèvent respectivement à +41,0 millions F et +16,3 millions F; le différentiel 2004 des personnes physiques IS se monte à -20,5 millions F, soit au total +36,8 millions F dans les comptes 2005 pour l'impôt sur le revenu et la fortune.

Les rectifications de taxations enregistrent un écart de -30,2 millions F par rapport au budget 2005 et de -27,7 millions F par rapport aux comptes 2004. Cette baisse s'explique pour l'essentiel par les dossiers 2001 et 2002 passés en reliquat dans les comptes 2005 qui seront comptabilisés dans les comptes des exercices suivants dès leur notification.

Les amendes et majorations enregistrent un déficit de 10,6 millions F (-53,1%) par rapport au budget 2005 et une baisse de 7,0 millions F (-42,7%) sur les comptes 2004.

3.1.2.1. Impôt sur le revenu

L'impôt sur le revenu des personnes physiques imposées au barème ordinaire s'élève à 2'058,7 millions F, soit un écart de -110,1 millions F (-5,1%) comparé au budget 2005 et une hausse de 51,6 millions F (+2,6%) par rapport à 2004. Précisions que le budget 2005 incluait les effets du projet de loi refusé par le peuple sur la non indexation partielle des déductions qui devaient générer environ 16,4 millions F de recettes supplémentaires.

L'impôt à la source, y compris l'impôt sur les prestations en capital et les amendes, se monte à 554,9 millions F, un écart de -77,4 millions F (-12,2%) par rapport au budget 2005 et une diminution de 29,1 millions F (-5,2%) par rapport aux comptes 2004.

L'impôt sur prestation en capital génère 24,1 millions F en 2005, contre 23,0 millions F au budget, soit un dépassement de 1,1 millions F (+4,8%) et une baisse de 2,6 millions F (-9,6%) par rapport aux comptes 2004.

3.1.2.2. *Impôt sur la fortune*

La production estimée de l'impôt sur la fortune 2005 des personnes physiques atteint 370,6 millions F, soit 3,5 millions F (+0,9%) de plus que le budget 2005 et une hausse de 23,8 millions F (+6,9%) sur 2004.

3.1.2.3. *Différentiels 2004 et correctif 2003*

Le différentiel 2004 est le résultat de la différence entre l'estimation de la production 2004 de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques imposées au barème ordinaire et la production connue une année plus tard.

Le correctif 2003 résulte de la différence entre le différentiel inscrit dans les comptes 2004 et la production de l'impôt 2003, telle qu'elle est connue au bouclage des comptes 2005.

Les comptes 2005 se décomposent ainsi (en millions F) :

Estimation de l'impôt 2005	2'429,2
Différentiel 2004	+16,3
Correctif 2003	+41,0
Impôt à la source	554,9
IPC, TP, rectifications, amendes et majorations	19,3
Correctif comptable IS/IBO et différentiel 2004 IS	-160,0
Comptes 2005 personnes physiques	2'900,6

(les arrondis peuvent modifier les totaux)

3.1.3. Impôt sur les personnes morales

Le tableau ci-après présente les comptes 2005, selon les rubriques budgétaires, pour l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales.

(Les arrondis peuvent modifier les totaux)	COMPTE	COMPTE	COMPTE	COMPTE	COMPTE	BUDGET	COMPTE	ECARTS			
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2005	C05-B05		C05-C04	
								millions	%	millions	%
Total impôt sur le bénéfice	793.6	881.9	719.2	473.3	715.5	638.6	877.7	239.1	37.4%	162.2	22.7%
Impôt sur le bénéfice	790.2	878.1	715.1	470.4	711.8	635.3	873.3	238.0	37.5%	161.5	22.7%
Centime additionnel halle 6 sur le bénéfice	3.4	3.8	4.1	2.9	3.7	3.3	4.5	1.2	35.1%	0.7	19.8%
Total impôt sur le capital	137.5	143.5	184.0	206.6	199.2	192.2	172.6	-19.6	-10.2%	-26.6	-13.4%
Impôt sur le capital	136.8	142.8	182.9	205.3	198.1	191.1	171.7	-19.4	-10.1%	-26.4	-13.3%
Centime additionnel halle 6 sur le capital	0.7	0.7	1.0	1.3	1.1	1.1	0.8	-0.3	-23.6%	-0.3	-24.7%
Sous-total impôt PM	931.1	1'025.3	903.2	679.9	914.7	830.8	1'050.3	219.5	26.4%	135.6	14.8%
Ecriture de régularisation reliquat	7.4	///	///	///	///		-14.2	-14.24	///	///	///
TOTAL IMPÔT PM	938.5	1'025.3	903.2	679.9	914.7	830.8	1'036.0	205.2	24.7%	121.3	13.3%

/// : non significatif

Le produit des impôts sur le bénéfice et le capital des personnes morales s'élève dans les comptes 2005 à 1'036,0 millions F, soit un écart de 205,2 millions F (+24,7%) par rapport au budget 2005 et une augmentation de 121,3 millions F (+13,3%) par rapport aux comptes 2004.

Les comptes 2005 des personnes morales comprennent les éléments suivants :

- l'estimation de l'impôt 2005 à 961,5 millions F
- le différentiel 2004 (différence entre l'impôt estimé 2004 et la production réelle de l'impôt 2004) à +71,9 millions F
- le différentiel 2003 (différence entre l'impôt estimé 2003 et la production réelle de l'impôt 2003) à +15,7 millions F
- les rectifications de taxation des années antérieures à 2003 pour un montant de -2,3 millions F
- la réconciliation des comptes Etat/AFC pour -14,2 millions F
- les amendes et majorations sur acomptes provisionnels pour 3,4 millions F.

3.1.3.1. Impôt sur le bénéfice

Le produit de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales se monte à 877,7 millions F en 2005, supérieur de 239,1 millions F au budget 2005 (+37,4%) et en augmentation de 162,2 millions F (+22,7%) sur 2004. Sont inclus les différentiels 2003 et 2004 pour un montant de 87,6 millions F. D'autre part, l'impôt sur le bénéfice comprend 3,4 millions F d'amendes et majorations (pénalité) sur les mensualités non versées ainsi que -2,3 millions F de production reliquat sur les années antérieures à 2001. A cela s'ajoutent 4,5 millions F au titre de centime additionnel de la Halle 6.

3.1.3.2. Impôt sur le capital

Le produit de l'impôt sur le capital, à 172,6 millions F, est inférieur de 19,6 millions F au budget 2005 (-0,2%) et en baisse de 26,6 millions F (-14,5%) sur 2004.

3.1.4. Autres impôts

Le tableau ci-après présente les comptes 2005, selon les rubriques budgétaires, pour les autres impôts :

(Les arrondis peuvent modifier les totaux)	COMPTE 2000	COMPTE 2001	COMPTE 2002	COMPTE 2003	COMPTE 2004	BUDGET 2005	COMPTE 2005	ECARTS			
								C05-B05		C05-C04	
								millions	%	millions	%
Impôts fonciers	89.2	87.8	96.1	109.4	101.3	100.0	108.7	8.7	8.7%	7.4	7.3%
Impôts spéciaux	19.4	33.5	34.3	23.1	31.5	30.0	46.5	16.5	54.9%	15.0	47.6%
Produit de l'enregistrement et timbre	214.9	164.7	174.7	190.0	166.2	142.0	170.2	28.2	19.9%	4.0	2.4%
Produit des successions	148.2	205.2	141.0	155.0	248.8	118.8	145.3	26.5	22.3%	-103.5	-41.6%
Autres impôts cantonaux	89.4	82.1	93.9	96.7	105.5	86.9	87.7	0.8	0.9%	-17.8	-16.9%
TOTAL AUTRES IMPÔTS	561.1	575.4	540.0	574.3	653.3	477.7	558.4	80.7	16.9%	-94.9	-14.5%

Les impôts fonciers (**impôt immobilier complémentaire**), à 108,7 millions F, sont supérieurs de 8,7 millions F au budget 2005 (+8,7%) et en hausse de 7,4 millions F sur 2004 (+7,3%).

Les **impôts spéciaux**, à 46,5 millions F, sont supérieurs de 16,5 millions F au budget 2005 (+54,9%) et en augmentation de 15,0 millions F sur 2004 (+47,6%). Cette progression importante est imputable, en partie, à un rattrapage de la production des années antérieures.

Le produit de **l'enregistrement et du timbre**, à 170,2 millions F, est supérieur de 28,2 millions F au budget 2005 (+19,9%) et en hausse de 4 millions F sur 2004 (+2,4%).

Le produit des **successions**, à 145,3 millions F, est supérieur de 26,5 millions F au budget 2005 (+22,3%), en baisse de 103,5 millions F par rapport à la production exceptionnelle de 2004 (-41,6%).

Les **autres impôts cantonaux** se montent à 87,7 millions F. Ils sont composés de l'impôt sur les véhicules à moteur, de l'impôt sur les bateaux et de la taxe sur les compagnies d'assurance contre l'incendie. Dépassant le budget de 0,8 million F (+0,9%), ils présentent une baisse de 17,8 millions F par rapport aux comptes 2004 (-16,9%).

3.2. Les patentes et concessions (nature 41)

Les patentes et concessions atteignent 12,3 millions F dans les comptes 2005, quasiment dans la cible budgétaire (+ 0,4 millions F) mais en baisse de 2,4 millions F par rapport aux comptes 2004.

3.3. Les revenus des biens (nature 42)

Les revenus des biens, à 207,6 millions F, y compris régularisations comptables, sont inférieurs de 22,4 millions F au budget et inférieurs aux 234,6 millions F de 2004.

Les intérêts sur dotations FIDP et FPLC sont en augmentation de 4,5 millions F par rapport au budget.

Les revenus des immeubles du patrimoine financier sont supérieurs de 1,6 millions F au budget (l'essentiel de l'écart est constitué par le produit des parkings locatifs)

Inversement, la redevance des Services Industriels pour l'utilisation du domaine public est en recul de 20 millions F par rapport au budget. Ce montant sera perçu dans les comptes 2006.

3.4. Les recettes diverses (nature 43)

Les recettes diverses - émoluments administratifs, amendes, ventes de marchandises, redevances d'utilisation, dédommagements de tiers, dissolutions de provisions, - atteignent 1'082,7 millions F dans les comptes 2005. L'année 2005 marque l'intégration des comptes de la Fondation de valorisation dans le budget courant de l'Etat. Ceci se concrétise par la comptabilisation de 57,2 millions F en provenance des gains sur les reventes d'immeubles (26,7 millions F aux comptes 2004) et par la dissolution de provisions à hauteur de 427,7 millions F (478,3 millions F aux comptes 2004).

En matière de logement, les émoluments administratifs et la surtaxe HLM sont supérieurs de 1,4 millions F au budget. Quant aux amendes, c'est principalement les contraventions qui ont contribué au dépassement de 1,7 millions F, compensant en cela le non réalisé sur les amendes d'ordre.

Enfin, les offices de poursuite enregistrent, selon les recommandations de l'ICF, les revenus comptabilisés en brut. Cela occasionne une baisse de 4,5 millions F tant en charges qu'en revenus. Par ailleurs, toujours dans ce service, les émoluments administratifs sont inférieurs de 2,2 millions F au budget.

Les offices des faillites, toujours selon les recommandations de l'ICF, enregistrent des dédommagements supérieurs de 4,8 millions F au budget. Cette distribution inadéquate des budgets entre l'office des poursuites et l'office des faillites a été constatée et la correction effectuée pour le projet de budget 2006.

3.4.1. Les dissolutions de provisions et réserves (nature 439) .

Voir chapitre 2.4.2, dissolutions de provisions et réserves.

3.5. Les parts à des recettes sans affectation (nature 44)

Elles représentent 534,6 millions F dans les comptes 2005, sans l'or de la BNS, en retrait de 14,9 millions F par rapport au budget et de 9,0 millions F sur 2004 (543,6 millions F).

L'impôt anticipé (2,7 millions F) est inférieur de 28,8 millions F au budget 2005. A noter que l'or de la BNS (539,5 millions F), comptabilisé dans les écritures extraordinaires, fait partie de cette nature.

La part cantonale à l'IFD s'établit à 382,8 millions F, soit 36,7 millions F de moins que le budget 2005.

Le versement du fonds de péréquation (25,5 millions F) est supérieur de 1,9 millions F au montant prévu. Enfin, la part des communes genevoises à la compensation financière en faveur des communes frontalières françaises est conforme au budget (38,1 millions F).

3.5.1. Impôt fédéral direct

L'impôt fédéral direct (IFD) concerne les personnes physiques (impôt sur le revenu) et les personnes morales (impôt sur le bénéfice). Il inclut la partie IFD de l'impôt sur les prestations en capital (IPC) qui concerne, pour les personnes physiques uniquement, les prestations en capital provenant d'institutions de prévoyance et d'assurance.

L'IFD PP est passé, dès 2001, au système de taxation postnumerando annuel, l'IFD PM étant déjà taxé selon ce système depuis 1995. Le canton comptabilise l'IFD, dès 2002, selon le principe d'échéance. Quant à l'IFD pour le compte de la Confédération, il continue à se fonder sur le principe de caisse.

La production est distribuée de la manière suivante :

- 70% pour l'administration fédérale des contributions (principe de caisse)
- 17% pour le canton
- 13% pour le fonds de péréquation financière intercantonale, à la charge du canton.

Le tableau ci-après présente les comptes 2005, selon les rubriques budgétaires, pour l'impôt fédéral direct.

Les arrondis peuvent modifier les totaux	COMPTE	COMPTE	COMPTE	COMPTE	COMPTE	BUDGET	COMPTE	ECARTS				
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2005	C05-B05		C05-C04		
								millions	%	millions	%	
Part cantonale de l'IFD (30%)												
[revenu]	335.6	387.4	490.9	448.1	409.3	419.5	388.9	-30.6	-7.3%	-20.3	-5.0%	
<i>Ecriture comptable de réconciliation (30%)</i>	///	///	///	///	///	///	286.6	///	///	///	///	
Total part cantonale de l'IFD (30%)	335.6	387.4	490.9	448.1	409.3	419.5	675.5	256.0	61.0%	266.3	65.1%	
[revenu]												
Fonds de péréquation financière intercantonale (13%)												
[charge]	145.5	165.6	170.6	193.1	172.0	181.8	169.5	-13.3	-7.3%	-3.5	-2.0%	
<i>Ecriture comptable de réconciliation (13%)</i>	///	///	///	///	///	///	124.2	///	///	///	///	
Total fonds de péréquation financière intercantonale (13%)	145.5	165.6	170.6	193.1	172.0	181.8	292.7	///	///	///	///	
[charge]												
Part cantonale nette de l'IFD (17%)												
[revenu]	190.2	219.5	278.2	253.9	231.9	237.7	220.4	-17.3	-7.3%	-11.5	-5.0%	
<i>Ecriture comptable de réconciliation (17%)</i>	///	///	///	///	///	///	162.4	///	///	///	///	
Total part cantonale nette de l'IFD (17%)	190.2	219.5	278.2	253.9	231.9	237.7	382.8	145.1	61.0%	150.9	65.1%	
[revenu]												
Total IFD net revenu/charge (17%)	190.2	219.5	278.2	253.9	231.9	237.7	382.8	145.1	61.0%	150.9	65.1%	

L'IFD enregistré dans les comptes 2005 s'élève à 675,5 millions F, correspondant au 30% retenu par le canton et incluant la réconciliation des comptes 2002-2003. Le montant inscrit au budget est dépassé de 256,0 million F, en hausse de 266,3 millions F par rapport aux comptes 2004 (+65,1%). Cette croissance spectaculaire est en réalité imputable à une

écriture comptable spéciale rendue nécessaire par la réconciliation des comptes Etat avec ceux de l'administration fiscale. Le montant de l'écriture s'élève à +286,6 millions F, correspondant aux 30% de l'IFD.

Cette croissance du revenu est atténuée par la hausse du versement au fonds de péréquation financière intercantonale se rapportant au 13% de la production qui se situe à 292,7 millions F, 110,9 millions F au dessus du budget (+61,0%).

Dès les comptes 2005, on enregistre en net la part de l'IFD qui revient au canton, soit les 17% (différence entre les 30/100 enregistré en revenu et les 17/100 enregistré en charges sous le versement au fonds de péréquation) du montant total de l'IFD. Ainsi le montant de la part cantonale de l'IFD figurant sous la nature 44 est de 382,8 millions F (soit 675,5 millions F moins 292,7 millions F).

Quant au versement au titre du fonds de péréquation en faveur du canton, il s'élève à 25,5 millions F contre 23,6 millions F au budget, soit un dépassement de 1,9 millions F (+7,8%), en augmentation de 3,1 millions F par rapport aux comptes 2004 (+13,8%).

Le net des charges et des revenus de l'IFD occasionne pour le canton un résultat de +147,0 millions F (+56,2%) par rapport au budget 2005 et de +148,6 millions F (+57,2%) comparé aux comptes 2004.

3.6. Les dédommagements de collectivités publiques (nature 45)

Il s'agit de prestations qu'assume l'Etat de Genève pour d'autres collectivités (cantons, communes, Confédération). Avec 89 millions F, les dédommagements de collectivités publiques sont inférieurs de -32,4%, soit -42,7 millions F, au budget 2005.

Le refus en votation populaire du PL 9371 (Loi modifiant la loi sur les prestations cantonales complémentaires à l'assurance-vieillesse et survivants et à l'assurance-invalidité) qui prévoyait une participation des communes aux charges pèjore les revenus à hauteur de 44 millions F.

On notera des versements de la Confédération supérieurs aux prévisions (+0,7 millions F) pour le Centre de coopération policière et douanière ainsi qu'une importante plus-value constatée dans la participation de la Ville de Genève aux dépenses de la circulation (+6,2 millions F).

3.7. Les subventions acquises (nature 46)

Les subventions acquises (231,9 millions F) émanent pour l'essentiel de la Confédération. Elles sont légèrement supérieures de 1,3 millions F par rapport au budget 2005. La cause de cet écart provient du financement par le SECO de l'office régional de placement (chômage) pour -2,9 millions F. L'OCPA voit ses subventions fédérales diminuer de -2,6 millions F. Le service médico-pédagogique augmente de 2,2 millions F, principalement pour l'AI.

On notera également le remboursement des réserves des HES santé-social et de la moitié des réserves du FFPP pour 5,1 millions F.

3.8. Les subventions à redistribuer (nature 47)

D'un montant égal aux subventions redistribuées figurant dans les charges, soit 527,1 millions F, les subventions à redistribuer – subventions pour lesquelles l'Etat ne joue que le rôle d'intermédiaire - sont présentées, comme les imputations internes, dans un deuxième

volet. En effet, leur influence sur le résultat est nulle (montant équivalent en charges comme en revenus).

3.9. Les prélèvements sur les financements spéciaux (nature 48)

Pour 2004, les prélèvements sur les financements spéciaux représentent 7,5 millions F, inférieurs de 21,9 millions au budget.

Cette nature de revenus est utilisée lorsque, dans un financement spécial dont les charges doivent être équivalentes aux revenus, les charges sont supérieures. Un montant représentant la différence à combler est alors prélevé sur le compte de bilan correspondant.

3.10. Les imputations internes (nature 49)

Par imputations internes, on désigne la facturation et la répartition des charges entre services de l'administration cantonale. Elles permettent de mieux apprécier le coût des services et d'ajuster en conséquence le montant des prestations et subventions. Elles n'ont donc pas d'influence sur le résultat.

En 2005, les imputations internes figurant aux revenus pour 397,7 millions F sont les revenus correspondant à des montants identiques dans les charges. Elles sont principalement constituées par la recette au département de l'aménagement, de l'équipement et du logement (DAEL) de la ventilation à travers les services des charges de bâtiments. Ces dernières sont établies par le DAEL sur la base de clés de répartition calculées au prorata de la superficie occupée par chaque service. Elles comprennent également les facturations entre services et permettent de mieux apprécier le coût des services et d'ajuster en conséquence le montant des prestations et subventions.

4. INVESTISSEMENTS

Nombre d'informations concernant les investissements se trouvent au chapitre concernant le département de l'aménagement, de l'équipement et du logement (DAEL).

Le tableau ci-après présente les principaux postes de dépenses :

	C2004	B2005	C 2005	C2005/B2005		C2005/C2004	
Dépenses d'investissement (hors i.i.)	394.2	412.4	379.4	-33.0	-8.0%	-14.8	-3.8%
Loi budgétaire annuelle (capital de dotation Halle 6 inclus)	228.7	266.9	205.8	-61.2	-22.9%	-22.9	-10.0%
Train annuel de lois	14.7	9.1	10.3	+1.2	+13.7%	-4.4	-29.9%
Grands travaux	150.4	299.8	161.1	-138.7	-46.3%	+10.6	+7.1%
Réduction globale		-170.0		+170.0	-100.0%	+0.0	
Autres dépenses portées à l'actif	0.4	6.6	2.2	-4.4	-66.0%	+1.9	+523.2%
Recettes d'investissement (hors i.i.)	57.5	33.0	45.5	+12.5	+38.0%	-12.0	-20.8%
Loi budgétaire annuelle (capital de dotation Halle 6 inclus)	3.6	5.3	6.9	+1.6	+30.1%	+3.3	+92.4%
Train annuel de lois	38.0	12.6	18.5	+5.9	+47.2%	-19.5	-51.3%
Grands travaux	7.9	11.0	16.0	+5.0	+45.4%	+8.2	+103.4%
Reprise des amortissements	8.1	4.1	4.1	-0.0	-0.0%	-4.0	-49.6%
INVESTISSEMENTS NETS TOTAL	336.7	379.4	333.9	-45.5	-12.0%	-2.8	-0.8%
Assurance chômage	-	-	-				
Investissements nets autofinancés (DIAE)	-9.1	-24.8	-8.4	+16.4	-66.2%	+0.7	-7.5%
Investissements nets non-amortis	-6.3	-40.5	-10.0	+30.5	-75.3%	-3.7	+58.7%
INVESTISSEMENTS NETS-NETS	321.3	314.1	315.5	+1.4	+0.4%	-5.8	-1.8%

Les investissements nets réalisés en 2005 atteignent 333,9 millions F, soit 45,5 millions F en deçà du montant initialement prévu malgré la prise en compte d'une réduction globale de 170 millions F. Les comptes 2005 sont également légèrement inférieures aux comptes 2004 avec une diminution de 2,8 millions F.

Les dépenses d'investissements brutes, 379,4 millions F, sont inférieures de 33 millions F au montant inscrit au budget, les investissements au titre des grands travaux expliquent à eux seuls un écart de 138,7 millions F. Comparés aux comptes 2004, l'économie réalisée est de 14,8 millions F.

Les investissements dits « nets-nets », soit ceux dont les intérêts et les amortissements sont à la charge de l'impôt (après déduction des investissements autofinancés et de ceux n'exigeant pas d'amortissement), atteignent 315,5 millions F et sont dans la cible du budget. On constate par contre une diminution de 5,8 millions F par rapport aux comptes 2004.

4.1. Grands travaux

Pour rappel, les grands travaux (GT) concernent les dépenses à partir de 125'000 F (hors renouvellements et remplacements); ils nécessitent un projet de loi (PL) pour acceptation et peuvent être soumis à référendum. Ils ne sont donc pas votés globalement lors du budget comme la LBA mais projet par projet.

Les GT s'élèvent à 161,1 millions F pour l'année 2005 et sont inférieurs de 138,7 millions F au montant budgétisé. Des économies ont été réalisées entre autres sur le projet CEVA (- 15,8 millions F), la Step Bois de Bay (- 15 millions F) ainsi que sur la construction des EMS (- 13,7 millions F). Les dépenses sont principalement orientées vers secteur de l'éducation avec 45,5 millions F, de la santé et du social avec 40,1 millions F.

Le tableau ci-dessous met en évidence les principaux projets au titre des grands travaux (en millions F) :

HUG	28,9
Liaison ferroviaire Cornavin – Annemasse	10,2
EMS construction	7,3
CO Cayla	10,5
HUG - renouvellement du parc informatique	7,0

Les recettes sont légèrement supérieures de 5 millions F au montant budgétisé et de 8,2 millions F au compte 2004 pour atteindre 16 millions F. La participation des CFF pour la liaison ferroviaire CEVA explique l'écart au budget pour un montant de 7 millions F. Les subventions acquises de la Confédération pour les investissements liés à la l'éducation sont inférieures de 1,6 million F au montant budgétisé.

4.2. Loi budgétaire annuelle

La loi budgétaire annuelle (LBA) concerne les dépenses entre 60'000 et 125'000 F. Les montants sont votés globalement avec le budget. Les remplacements et renouvellements d'investissements rentrent également dans cette catégorie sans limite financière.

La LBA représente, en 2005, 205,8 millions F de dépenses soit une économie de 61,2 millions F par rapport au montant initialement prévu et une diminution de 22,9 millions F comparé au précédent compte. Les recettes atteignent 6,9 millions F en augmentation de 3,3 millions F par rapport à 2004.

Les investissements les plus importants concernent les projets suivants (en millions F) :

TPG, construction et entretien d'infrastructure	52,1
Nouvelles technologies de l'information (renouvellement et achats de matériel, télécoms)	37,1
Rénovation façades, toitures, construction (immeubles publics)	33,9
HUG	10,0

4.3. Train annuel d'investissements

Le train annuel des lois est composé de tranches de lois votées les années précédentes et n'est plus réapprovisionné. Il atteint 10,3 millions F en 2005 soit une légère augmentation de 1,2 million F par rapport au montant budgété, augmentation provenant du programme Unige-Unil-EPFL.

Les recettes s'élèvent 18,5 millions F, soit un dépassement de 5,9 millions F par rapport au budget, cet écart provenant de la part de la ville de Genève aux constructions réalisées aux Acacias et à Sécheron.

Parmi ces dépenses on remarquera (en millions F) :

Programme tripartite Unige-Unil-EPFL	2,2
Achats de matériels informatiques	1,1
Informatique des CASS	1,8

5. LA BANQUE CANTONALE ET LA FONDATION DE VALORISATION

5.1. Historique

La Fondation de valorisation des actifs de la Banque cantonale de Genève (ci-après la Fondation) a été créée par la loi 8194 du 19 mai 2000 pour contribuer à l'assainissement de la Banque cantonale de Genève (ci-après BCGE). Fortement grevée par de nombreuses créances difficilement recouvrables et insuffisamment provisionnées, conséquences de la crise immobilière des années 1990, la BCGE avait un besoin impératif d'assainissement financier. Pour lui permettre de poursuivre son activité et assurer ainsi sa pérennité, l'Etat a créé une fondation pour prendre en charge les créances de la BCGE. Les objectifs de la Fondation sont de gérer, rentabiliser, valoriser et surtout réaliser au meilleur prix les actifs qui lui ont été transférés par la BCGE.

Au terme de la cinquième année d'activité opérationnelle de la Fondation, voici les faits marquants de l'année 2005.

5.2. Remboursement des avances de l'Etat par la BCGE

Début 2005, en application de la loi 8194 et à la faveur du retour de la Banque à meilleure fortune, l'Etat et la BCGE ont convenu d'un mécanisme de remboursement des frais de fonctionnement de la Fondation avancés par l'Etat. Selon cet accord, traduit par une loi modifiant l'article 38 (ancien) des statuts de la BCGE, cette dernière procédera chaque année, dans le cadre de la répartition de son bénéfice, à une attribution spéciale en faveur de l'Etat à hauteur de 20 % du total des dividendes ordinaires et supplémentaires distribués. Le premier remboursement d'avances est attendu en 2006 sur la base des résultats 2005.

5.3. Pertes enregistrées par l'Etat

5.3.1 Stratégie de vente d'immeubles

La stratégie de vente d'immeubles par catégories de rendement et de taux de perte mise en place en 2004 permet une meilleure maîtrise du type d'objets vendus et des sorties de trésorerie effectuées par l'Etat. Elle fournit un outil indispensable de pilotage et de suivi des ventes et des avances. Cette stratégie sera poursuivie en 2006 et l'accent sera mis sur la vente de biens à rendement inférieur à 3 % et à taux de perte supérieur à 50 %.

5.3.2 Budget 2005

Le budget 2005 des ventes d'immeubles est de 860 millions F, réparti en :

- 300 millions F de biens immobiliers de rendement inférieur à 3% et de taux de perte supérieur à 50%;
- 480 millions F de biens immobiliers de rendement inférieur à 3% et de taux de perte inférieur à 50%;
- 80 millions F de biens immobiliers de rendement supérieur à 3%.

Ce budget est nettement supérieur à celui de l'année précédente en raison du rythme élevé des ventes observé en 2004 et projeté sur 2005. L'Etat a favorisé et continuera de favoriser un désengagement rapide afin de bénéficier des conditions actuellement favorables du marché immobilier genevois et des taux d'intérêts des marchés financiers.

5.3.3 Résultats 2005

La Fondation a atteint sa cible et vendu pour 862 millions F de créances relatives à 145 objets, le marché immobilier étant resté aussi porteur qu'en 2004. La répartition par catégorie

de biens immobiliers a été globalement bien respectée. L'exercice est caractérisé, d'une part par la liquidation de l'importante créance relative à l'immeuble vendu "Confédération-Centre" et d'autre part par un taux de perte moyen de 38,7% sur l'année, un des plus bas enregistrés jusqu'ici.

237 millions F de pertes ont été comptabilisées en charge par l'Etat, soit près de la moitié des pertes 2004, réparties en 158 millions F de pertes exigibles et seulement 79 millions F de pertes exigibles à terme. Ces pertes sont en net repli sur celles des années 2003 et 2004 caractérisées par la reprise d'un grand nombre d'objets par la Fondation. Parallèlement, les reventes de biens dont la Fondation s'est rendue propriétaire sont en forte augmentation. Ces reventes, souvent bénéficiaires, ainsi que des réductions de pertes ont permis à l'Etat d'enregistrer un produit de 57 millions F en 2005, double de celui de 2004.

Au plan de la trésorerie, l'Etat a effectué pour 350 millions F de paiement de pertes en 2005. Plus de la moitié des paiements concernent des pertes exigibles à terme enregistrées dans les exercices antérieurs et devenues exigibles par suite de la revente en 2005 des biens concernés. Cette proportion particulièrement élevée démontre que le processus de liquidation des biens acquis par la Fondation est bien en cours. Compte tenu des gains précités, le paiement net de l'Etat s'est élevé à 293 millions F, dans le budget prévu. Ainsi, le niveau du solde des pertes exigibles au 31 décembre 2005 a fortement diminué par rapport à 2004, l'Etat assumant bien ses engagements dans ce dossier tout en restant fidèle à sa stratégie de lisser le poids des paiements dans le temps.

5.4. Taux de pertes moyens enregistrés

En 2000, la constitution d'une provision de 2,7 milliards F correspondait à un taux de perte global estimé à 53,28%. Fin 2001, ce taux passait à 51% compte tenu des créances complémentaires transférées. Parallèlement, le taux de perte effectif observé en 2001 sur les ventes était de 51,07%, bien dans la cible. En 2002, le taux de perte moyen effectif des ventes réalisées tombait à 44,1%, puis à 41,4% en 2003 et 42,2% en 2004, pour s'établir à 40,71% en 2005 sur l'ensemble des ventes réalisées jusqu'ici. En fonction des ventes prévues, ce taux devrait légèrement remonter en 2006.

5.5. Avances de l'Etat

Les avances de l'Etat se sont élevées à 50 millions F en 2005, supérieures au budget prévu. Ce dernier a dû être réévalué en cours d'exercice par suite de l'accroissement rapide du volume des ventes qui a eu pour effet d'entamer le niveau prévu des états locatifs encaissés. En outre, dans le cadre de dossiers en procédure, d'importantes sommes sont actuellement bloquées en gérance légale aux offices des poursuites, ce qui affecte les entrées de loyers sur des biens gérés par la Fondation et, en conséquence, les avances dues par l'Etat.

5.6. Provisions de l'Etat

Provision pour pertes : dissolution de 190,2 millions F. En 2005, il est devenu nécessaire de réévaluer la provision pour pertes de 2,7 milliards F constituée en 2000 et confirmée par les expertises effectuées en 2001. Dès 2002, l'augmentation des prix de marché a permis de vendre les objets à moindre perte que prévu. Cette tendance s'est confirmée sur les trois années suivantes, ce qui a permis à l'Etat de réévaluer son risque global à la baisse. La dissolution de la provision pour pertes effectuée en 2005 correspond à la couverture d'un taux de risque final de 46,41%. Ce risque sera réévalué chaque année.

Provision pour pertes en cas de gain de revente et réduction de perte : auparavant, la provision était reconstituée à due concurrence, neutralisant ainsi l'impact du produit

encaissé par l'Etat. La réévaluation annuelle du risque global ne justifie plus cette pratique. Ainsi, les gains de revente et réduction de perte ont permis à l'Etat d'enregistrer un produit de 57 millions F en 2005.

Provision pour avances : dissolution de 73,5 millions F. Le principe de couvrir à 100% les avances effectuées par l'Etat pour le fonctionnement de la Fondation a été remis en question par le retour confirmé de la BCGE dans les bénéfiques. L'accord qui prévoit statutairement d'attribuer 20 % des dividendes distribués au remboursement des avances permettra une lente réduction de la créance de l'Etat. La provision pour avances a été dissoute en 2005 à concurrence d'une couverture à 50% du risque sur les avances de l'Etat. Le risque BCGe sera réévalué chaque année.

Compte 1- Compte 2 : par le passé, le compte 2, spécifiquement consacré au dossier Fondation de valorisation, ne reflétait que les pertes et les gains enregistrés, lesquels étaient contrebalancés par les mouvements de provision pour pertes correspondant - avec un effet final neutre - alors que les comptes liés à la provision pour avances touchaient le compte 1. La disparition du compte 2 et l'intégration de tous les comptes liés à la Fondation dans le compte d'Etat permet d'intégrer dans ce dernier l'impact global du dossier.

6. TRESORERIE GENERALE DE L'ETAT DE GENEVE

6.1. Rappel des objectifs en matière de gestion de la dette

Pour 2005, la Trésorerie générale de l'Etat de Genève s'est fixé les objectifs suivants en matière de gestion de la dette de l'Etat :

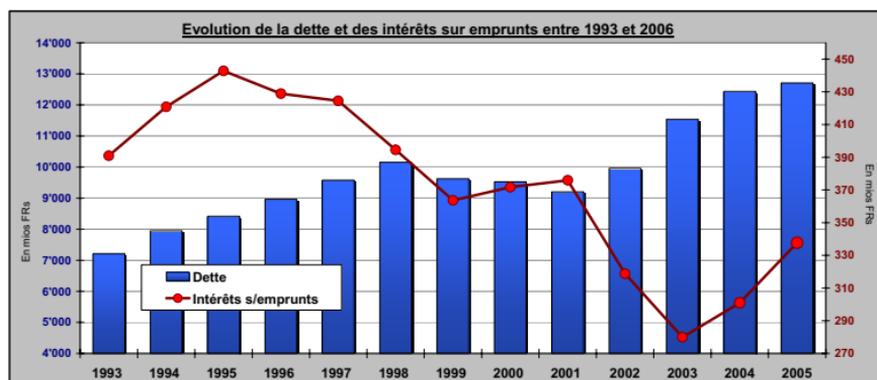
- maintenir le taux moyen de la dette de l'Etat entre 2,5% et 2,75%;
- veiller à maintenir la structure de dette entre parts à taux fixe et à taux variable à 2/3 et 1/3 (risque de taux);
- veiller à maintenir le risque de liquidités entre 25% pour le court terme (jusqu'à 12 mois) et 75% pour le moyen et long terme.

6.2. Gestion de la dette - bilan 2005

La dette de l'Etat a progressé au cours de 2005 puisqu'elle atteint désormais la somme de 12'705,8 millions F. Entre le 31 décembre 2004 et le 31 décembre 2005, la dette s'est en effet accrue de 273,9 millions F, soit 2,20 %.

Evolution de la dette et des intérêts sur emprunts entre 1993 et 2005

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Dette	7'210	7'945	8'416	8'961	9'578	10'153	9'625	9'524	9'204	9'957	11'536	12'432	12'705
Intérêts s/emprunts	391	421	443	429	425	395	364	372	376	319	280	301	338



Cette évolution reflète à l'évidence les besoins de financement auxquels l'Etat a dû faire face, pour assurer notamment :

- l'autofinancement (cash flow) lié aux opérations courantes
- les investissements nets
- les pertes payées (Fondation de valorisation)
- les avances (Fondation de valorisation).

6.2.1. Structure de la dette - évolution en 2005

Alors qu'à fin 2003, plus de 39 % de la dette de l'Etat reposait sur des financements à court terme, impliquant des risques liés tant aux taux d'intérêts qu'aux liquidités, la Trésorerie générale a résolument opté depuis 2004 pour un rééquilibrage de la structure de la dette, en transformant une bonne partie du court terme en long terme, tout en finançant l'accroissement de la dette. Cette opération a pu se faire de manière assez aisée, d'autant que les taux d'intérêts se sont maintenus à des niveaux planchers.

C'est ainsi que la Trésorerie générale a procédé à des financements à moyen et long terme à taux fixes pour un total de 2'050 millions F, au taux moyen de 2,782 % et pour une durée moyenne de 15,95 ans.

La structure de la dette s'en est dès lors trouvée assez sensiblement modifiée comme le montre le tableau ci-dessous, pour atteindre l'objectif fixé :

Structure de la dette (risque de taux)	31.12.2003	31.12.2004	31.12.2005	Objectif 2006
taux variable	39,3%	35,3%	27,7%	<30 %
taux fixe	60,7%	64,7%	72,3%	>70 %
total	100,0%	100,0%	100,0%	100%

En terme de risque de liquidités, la structure a également évolué vers un meilleur équilibre grâce à un allongement de la durée de vie de la dette :

Structure de la dette (risque de liquidités)	31.12.2003	31.12.2004	31.12.2005	Objectif 2006
court terme (jusqu'à 12 mois)	27,16%	23,25%	16,13%	<25%
moyen et long terme	72,84%	76,75%	83,87%	>75%
total	100,00%	100,00%	100,00%	100%

6.2.2. Taux moyen de la dette

Alors qu'en 1998, l'objectif fixé était de maintenir le taux moyen de la dette inférieur à 4%, celui-ci était à 2,75% pour 2004 et 2005. Pour 2005, le taux moyen de la dette atteint le niveau de 2,65 % :

Taux moyen net	2000	2001	2002	2003	2004	2005
	3,92 %	3,88 %	3,04 %	2,46 %	2,58 %	2,65 %

Ces niveaux correspondent à ceux des années 1966 à 1968, à savoir les plus bas jamais atteints à l'Etat, voire le plus bas absolu pour 2003 depuis qu'une statistique existe en la matière.

Le service direct de la dette a aussi évolué de manière positive - et cela en dépit de la progression de la dette - et se présente comme suit dans les comptes :

(en millions F)	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Intérêts bruts	380,9	379,5	317,0	278,8	301,9	337,6

(hors intérêts fiscaux)

6.2.3. Niveau de la dette

Après avoir enregistré un recul de 1999 à 2001, la dette est repartie à la hausse depuis 2002, en progression de 2'749 millions F de 2002 à 2005, dépassant son précédent le plus haut enregistré en 1998, comme le montre le tableau ci-dessous :

(en millions F)	2000	2001	2002*	2003*	2004*	2005*
Dette totale	9'416,1	9'203,8	9'957,2	11'536,0	12'431,9	12'705,8

* sans les c/c d'Etat, les fonds spéciaux et legs

6.2.4. Evolution mensuelle de la dette sur l'exercice 2005

L'évolution mensuelle de la dette pendant l'exercice 2005 peut se décomposer de la façon suivante :

- En matière de recettes, la période de janvier-février est synonyme de période creuse au niveau des recettes fiscales, puisque les premières rentrées sont prévues pour le mois de mars (échéance du premier acompte provisionnel). Ce n'est donc qu'à partir du 10 mars que le rythme des versements des acomptes provisionnels des contribuables reprend et ceci jusqu'au mois de décembre. De plus, durant la période de mars à avril (voire mai selon les cas), le phénomène est accentué par un afflux lié au versement de l'IFD. A partir de juin, les recettes fiscales reprennent leur rythme normal, mais à un niveau plus faible que la moyenne annuelle.
- En matière de sorties de trésorerie, celles-ci sont relativement stables au cours du premier trimestre, plus importantes en juillet et août en raison du versement à la Confédération de la part IFD qui lui revient, et tendent à augmenter durant le dernier trimestre en fonction de l'avancement des différents projets d'investissements.
- En matière d'évolution de la dette, cette dernière augmente donc pendant les mois de janvier et février, puis baisse en mars, avril et mai, pour ensuite repartir à la hausse au courant des mois de juin, juillet et août, pour enfin se stabiliser selon la résultante des entrées et des sorties sur la fin de l'année.

6.2.5. Principales opérations réalisées en 2005

A moyen et long terme :

Les refinancements à moyen et long terme, tous à taux fixe, ont représenté en 2005 un total de 2'050 millions F en 17 transactions. Le taux moyen de ces nouvelles émissions a été de 2,782 % pour une durée moyenne de 15,95 ans.

A court terme :

Les emprunts à court terme ont atteint 12'132 millions F en 198 transactions.

Les lignes de crédit confirmées en compte-courant ou en compte à vue, soit sous forme d'avances à terme, ont pu être confirmées pour un total de 1'050 millions F.

Le recours aux créances comptables à court terme a été abandonné en 2005 en raison notamment du coût lié à cet instrument de financement à court terme.

6.3. Gestion des liquidités : bilan 2005

6.3.1. Rappel des objectifs de la gestion des liquidités

En 2005, la politique des "flux tendus" initiée dès 2003 a été poursuivie. Cette politique permet de mieux coller à la réalité et de préciser en parallèle les relations entre le département des finances et les autres départements par une collecte d'informations liées notamment aux dépenses, d'où une planification plus efficace.

6.3.2. Gestion des entrées et des sorties

La gestion des entrées et des sorties est un élément essentiel pour une gestion optimale des liquidités. Celle-ci passe par la mise en œuvre d'un plan de trésorerie qui comprend non seulement les sorties (décaissements), mais aussi les entrées (recettes fiscales

principalement), d'où la nécessité de connaître l'ensemble des éléments en provenance de tous les départements. Comme indiqué plus haut, cette démarche, initiée en 2003, s'est poursuivie en 2005 et a permis de gérer les liquidités à flux tendus.

En matière de décaissements, le premier objectif a été de mieux cerner les prévisions de dépenses des départements, mais aussi de mieux anticiper les besoins de liquidités pour couvrir leurs besoins. Ce travail, initié en 2003, s'est poursuivi en 2005. Une meilleure visibilité des décaissements a été possible en 2005 grâce à la mise en œuvre et l'utilisation de la Comptabilité Financière Intégrée (CFI) par la grande majorité des départements de l'Etat de Genève.

Quant aux encaissements, la problématique est beaucoup plus difficile à appréhender. La collaboration avec l'administration fiscale cantonale (AFC) et l'organisation des systèmes d'information (OSI) se poursuit, avec également pour objectif de mieux anticiper les rentrées. Contrairement aux dépenses, les recettes sont difficilement planifiables car elles dépendent de multiples facteurs internes et externes à l'administration.

6.3.3. Rationalisation des comptes auprès d'organismes financiers

Un inventaire non exhaustif a permis de recenser plus 852 comptes bancaires et postaux fin 2002, pour partie inscrits au bilan de l'Etat et pour partie hors bilan.

Depuis cette date, **174** comptes ont pu être résiliés, ce qui représente une baisse de 20%. Le nombre de comptes actuellement ouverts reste toutefois important : 678.

Les comptes encore opérationnels se répartissent dans divers établissements financiers.

Leur gestion fait actuellement l'objet d'une analyse fine de rationalisation avec, comme objectif principal, la mise en œuvre de nouveaux systèmes de gestion, tels que le cash pooling.

6.3.4. Cash pooling

Pour rappel, 2003 a été l'année de conception du "cash pooling" ou centralisation sur un point unique des comptes bancaires des différents départements et services de l'Etat de Genève.

Le "cash-pooling" a pour but d'optimiser les décaissements et les encaissements de l'Etat de Genève, de réorganiser et réduire le nombre de comptes bancaires et postaux ouverts, de réduire les coûts financiers des services à la fois des établissements et de l'Etat et enfin d'améliorer la gestion de la dette.

Le cash-pooling automatique (système qui permet une disponibilité de fonds immédiate sur le compte principal de la Trésorerie générale et ce, à la bonne date de valeur) a été mis en place avec la collaboration de la Banque Cantonale de Genève (BCGE). Suite à une période de tests en décembre 2004, la mise en production a été réalisée en avril 2005. A fin décembre 2005 le cash-pooling automatique intégrait 15 comptes au total, nombre qui devrait augmenter dans les années à venir.

Le développement et la consolidation du cash pooling est toujours en cours et sera accéléré par le projet "Caisse centralisée".

En 2005, les efforts se sont également portés sur le nouveau système d'encaissement par BVRB (Bulletin de Versement avec Référence Bancaire) dans le but de consolider les encaissements électroniques sur un seul axe d'entrée.

Cette solution permet de réduire la dispersion des liquidités et d'optimiser leur mise à disposition.

6.4. Caisse centralisée

Le projet de loi "Caisse centralisée", suite logique à la réponse du Conseil d'Etat à la motion 1483, décrit le concept de gestion des liquidités qui doit être mis en œuvre au sein de l'administration afin de réguler et d'optimiser l'ensemble des flux de trésorerie. L'AFE a préparé ce projet dans le courant du 1^{er} semestre 2005 avec un objectif de réalisation subdivisé en 24 mois de projet et une mise en production en 2008.

La "Gestion des liquidités" est apparue comme un élément indissociable de la gestion de la dette. Il s'agit d'une vision de gestion centralisée "Etat de Genève" des mouvements de liquidités, d'une part, et des ressources de trésorerie à court, moyen et long terme qui y sont liées, d'autre part. Ce nouveau périmètre comporte plusieurs composants, certains fonctionnant déjà dans la CFI, d'autres devant encore être analysés et développés. La mise en œuvre des principaux éléments de la Caisse centralisée aura déjà un impact financier dès 2007.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le Chancelier d'Etat
Robert Hensler

Le Président
Pierre-François Unger

COMpte ADMINISTRATIF 2005

	COMpte 2005		BUDGET 2005		COMpte 2004	
	Charges CHF	Revenus CHF	Charges CHF	Revenus CHF	Charges CHF	Revenus CHF
1. FONCTIONNEMENT						
TOTAL CHARGES ET REVENUS , AVEC IMPUTATIONS INTERNES, FONDATIONS, MALOBIATION, SUBVENTIONS RECEVABLES ET A ACCORDER, VOIES RECETTE EXTRAORDINAIRES ET TROUS ARRIERES COMPTABLES						
Résultat de fonctionnement (col. gauche - boy / col. droite - delégit)	77 22 023 016,15	7 285 399 133,17	71 120 21 471,5	6 852 6 887 849	7 382 32 953,38	7 000 719 321,46
CHARGES ET REVENUS, VOIES RECETTE INTERNES, SUBVENTIONS RECEVABLES ET A ACCORDER	679 25 004,96	6 383 625 565,96	68 891 72 252	63 959 453 886	6 985 152 070,62	6 862 509 038,70
Résultat hors recettes extraordinaires et régul. comptables (col. gauche - boy / col. droite - delégit)	-	433 624 476,98	-	293 326 866	-	322 643 631,92
Résultat avant opérations extraordinaires et hors provisions et réserves (col. gauche - boy / col. droite - delégit)	-	604 356 046,06	-	482 781 366	-	764 795 591,02
Imputations internes et subventions redistribuées (et à rectifier)	9 247 775 567,19	9 247 775 567,19	4 311 042 463	4 311 042 463	9 872 107 292,76	9 392 107 292,76
2. OPERATIONS EXTRAORDINAIRES						
Recette extraordinaire et régularisations comptables	864 722 452,15	864 722 452,15	-	-	-	-
CHARGES ET REVENUS, VOIES RECETTE INTERNES, SUBVENTIONS RECEVABLES ET A ACCORDER	796 197 24 985,11	7 228 348 018,13	-	-	-	-
Résultat consolidé	-	4 332 247 638	-	-	-	-
3. INVESTISSEMENTS						
Dépenses et Recettes sans transfert du PA, au PF, au PP (avant imputations internes)	379 386 151,00	45 525 067,00	412 372 469	32 972 207	394 186 053,55	575 113 014,47
Imputations internes	554 309 000,66	55 439 000,66	-	-	597 202 318,90	502 023 18,90
Dépenses et recettes sans transfert du PA, au PF (après imputations internes)	4 346 25 151,66	100 964 067,66	412 372 469	32 972 207	444 388 372,45	10 771 082 20,37
Investissements nets (col. gauche - recettes/autres / col. droite - dépenses/nettes)	-	33 386 1094,00	-	37 934 202	-	316 674 752,08
4. FINANCEMENT						
Investissements nets	3 338 61 084,00	-	37 934 202	37 934 202	336 674 752,08	26 421 930,44
Amortissements ordinaires (PA, PF)	-	293 783 602,64	-	282 561 617	-	-
Amortissements liés aux opérations extraordinaires	-	787 878 324,95	-	-	-	-
Résultat de fonctionnement	4 332 624 476,98	-	293 326 866	84 048 500	322 643 631,92	146 19 602 95
Dotations aux provisions et réserves ordinaires	-	167 837 970,39	-	-	-	-
Dotations aux provisions liées aux opérations extraordinaires	-	40 257 902,69	-	-	-	-
Dissolutions de provisions ordinaires	3 385 669 699,47	-	-	-	588 347 980,05	-
Dissolutions de provisions liées aux opérations extraordinaires	2 689 985 908,39	-	2 631 603 000	55 956 14 011	-	-
Financement consolidé (col. gauche - excédent / col. droite - insuffisance)	-	85 283 668,17	-	55 956 14 011	-	837 251 040,66
5. DÉCOUVERT						
Financement	85 283 668,17	-	55 956 14 011	96 832 645	837 251 040,66	724 55 449,64
Variation nette du patrimoine administratif - invest. nets moins amortis. - (col. gauche - diminution / col. droite - augmentation)	7 479 007 643,59	-	-	169 454 500	-	44 215 19 59,10
Variation nette des provisions et des réserves (col. gauche - dotations nettes / col. droite - dissolutions nettes)	-	399 460 034,76	-	-	-	-
Variation du découvert (col. gauche - augmentation de la dette - diminution du découvert / col. droite - diminution de la dette - augmentation du découvert)	-	433 624 476,98	-	283 326 866	-	322 643 631,92